

Date rédaction	07/2025	Lieu	Pôle de proximité des Pieux
Rédacteur	DMPA/AP	Date réunion	22/05/2025

Membres du conseil portuaire			
Nom et prénom	Organisme	Pr	Ex
Membres du conseil portuaire			
M. Yvan Taillebois	Président	☒	☐
Représentants du concessionnaire			
M. Jacques Viger	Titulaire	☒	☐
Mme Manuela Mahier	Titulaire	☐	☒
M. Jacques Leseigneur	Suppléant	☐	☒
M. Jacques Capelle	Suppléant	☐	☒
Représentants du conseil municipal de Flamanville			
M. Brisset Franck	Titulaire	☐	☒
M. Tellier Eric	Suppléant	☐	☒
Représentants du conseil municipal de Tréauville			
Mme Danièle Reignier	Titulaire	☒	☐
M. Mickaël Guinet	Suppléant	☐	☒
Représentants personnels du concessionnaire			
Mme Emilie Olivier	Titulaire	☒	☐
Représentants personnel gestion des ports			
M. Thierry Leteissier	Titulaire	☒	☐
M. Arnaud Leroux	Suppléant	☒	☐
Représentant de l'activité pêche			
M. Vincent Lecarpentier	Titulaire	☐	☒
M. Christophe Pilard	Suppléant	☐	☒
M. Julien Ernouf		☐	☒
Représentants de l'activité plaisance			
M. Guy Corlays	Titulaire	☒	☐
M. Denis Harnois	Titulaire	☒	☐
M. Alain Yvard	Titulaire	☒	☐
M. Patrick Simon	Titulaire	☐	☒
M. Pascal Gaignon	Titulaire	☒	☐
M. Alain Cossé	Suppléant	☒	☐
M. Dominique Jean	Suppléant	☐	☒
M. Christian Guiraudies	Suppléant	☐	☒
M. Luc Auroy	Suppléant	☐	☒
M. Marc Lepasqueux	Suppléant	☐	☒
Représentants de l'activité commerce			
M. Olivier Normand	Titulaire	☒	☐
M. Michel Traisnel	Titulaire	☐	☒
Mme Nelly Depardieu	Suppléante	☐	☒
M. Dominique Louzeau	Suppléant	☐	☒
Autres participants			
Nom et prénom	Organisme	Pr	Ex
M. Benoît Fidelin	Conseiller départemental	☒	☐
M. Stéphane Gautier	Directeur de la mer, des ports et des aéroports	☒	☐
M. Lissilour Julien	Directeur du pôle proximité Les Pieux	☒	☐

Le conseil portuaire du port de Diélette s'est réuni le 22 mai 2025, au pôle de proximité des Pieux sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental. **M. Taillebois** remercie les membres pour leur présence et invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2024

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport d'activité 2024

M. Leteissier présente le rapport d'activité 2024.

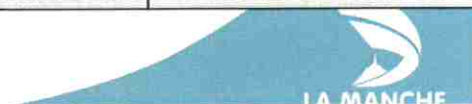
Pour le port de pêche :

	2023	2024
Nombre de navires professionnels recensés	6	5
Nombre de navires professionnels de passage recensés	11	7

Pour le port de commerce :

Compagnie	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Manche Iles Express	0	0	6 684	12 733	10 314	-18 %

PORT DE COMMERCE : Fret 2 080 t



Pour le port de plaisance :

- nombre de navires à l'année	:	337	(361 en 2023)
- nombre de bateaux visiteurs	:	798	(679 en 2023)
- nombre de nuitées visiteurs	:	2 494	(2 879 en 2023)
- 20 navires au port à sec – 13 stockages simples			

Mme Olivier mentionne que la fréquentation du port est globalement en baisse. Même si le port a accueilli plus de bateaux visiteurs, la durée moindre des séjours a engendré une baisse du nombre de nuitées visiteurs. Le nombre de contrats à l'année est en baisse également.

3. Budget primitif 2025

M. Leteissier présente le budget primitif 2025 qui a été voté le 17 décembre 2024 par le conseil de l'Agglomération du Cotentin.

Le budget est équilibré.

Le conseil portuaire approuve le budget primitif 2025 à l'unanimité.

4. Travaux

M. Letteissier présente les travaux réalisés en 2024 :

Désignation des travaux	Montant des travaux
Travaux de maçonnerie (pierre de couronnement, remise en place parapet, pierres)	94 555 € HT
AMO bloc sanitaire Est (fin de l'étude prévue mi 2025)	35 000 € HT
Réfection ancienne cale de mise à l'eau	60 394 € HT

Pour ce qui concerne les travaux prévus en 2025, Mme Olivier informe qu'ils concerneront principalement la remise à niveau des coffrets électriques.

5. Point sur la réception et le traitement des déchets d'exploitation

M. Letteissier informe qu'il n'y a eu, en 2024, aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception des déchets d'exploitation du port.

Le tableau récapitulatif des différentes quantités collectées est présenté ci-dessous :

Types	Catégories	Quantités 2024	Coût
DECHETS D'EXPLOITATION SOLIDES			
Déchets ménagers et assimilés	Déchets de cuisine	tonnes	
	Déchets de tissus d'animaux (pêche)		
Verre	Verres ordinaires	tonnes	
Fûts et emballages	Cartons d'emballage	tonnes	
	Emballages plastiques		
	Cagettes en polystyrène		
	Papiers d'emballage		
Métaux (hors fûts et contenants)	Dragues	m ³	
	Chaînes		
	Câbles		
Plastiques (hors emballages)	Films en plastique		
	Filets de pêche		

	Bacs « halle à marée »	1,64 tonnes	
Palettes et cagettes en bois	Palettes en bois	m ³	
Déchets souillés par des substances dangereuses	Ustensiles souillés par un produit dangereux	0.202 t. filtres à huile + 0.144t. pâteux	
	Chiffons en tissu souillés par des produits dangereux		
	Filtres à huile		
	Filtres à gasoil/essence		
	Pinceaux		
	Bois de coque de navire		
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	Bidons d'huile vides	0,998 t.	
	Contenants de peinture		
	Contenants de produits nettoyants		
	Contenants de produits dégraissants		
	Contenants de produits de lubrification		
Piles et accumulateurs	Piles usagées	Kg	
	Batteries	unités	
Déchets provenant du démontage de véhicules	Pneus	/	/

Types	Catégories	Quantités 2024	Coût
DECHETS D'EXPLOITATION LIQUIDES			
Huiles et combustibles liquides usagés	Huiles de vidange	5 t.	
	Jus de cale		
	Fioul et gazole		
	Essence		
Solvants	White spirit		
	Acétone		
Eaux de vannes	Eaux noires		
	Eaux grises		

6. Questions diverses

M. Cossé met en avant la collecte de 5 tonnes d'huile usagée qui lui semble très élevé.

Mme Olivier répond que le port a rencontré un problème de flexible sur l'élévateur ce qui a engendré un gros volume d'huile à collecter.

M. Cossé demande si une pollution de la Marina a été constaté suite à ce problème.

Mme Olivier répond qu'un barrage anti-pollution flottant constitué d'une jupe et de boudins absorbants a été rapidement mis en œuvre dans le bassin et des dispositifs anti-pollution ont également été mis en œuvre sur la voirie. Il y a eu un pompage de la pollution qui a circonscrite dans le bassin. Le port a déclaré cet incident technique à la DDTM.

M. Lissilour indique que cela a constitué un test grandeur nature. Les dispositifs anti-pollution ne sont pas simples à mettre en œuvre et la régie technique bâtiment du Cotentin a été sollicitée pour aider aux manœuvres.

M. Taillebois demande s'il y a eu un retour d'expérience formalisé suite à cet incident. ○

Mme Olivier répond qu'il n'est pas encore réalisé mais que le port dispose de tout l'historique. Elle mentionne que la pollution a été contenue dans la darse de l'élévateur.

M. Cossé indique que le dispositif anti-pollution n'était pas complètement étanche le 1er jour.

M. Cossé met en avant le problème de sécurité que pose l'absence de réseau téléphonique dans le port. Il rappelle qu'un bateau a connu un incendie l'année dernière au ponton H. Les pompiers ont demandé une vidéo afin d'évaluer les moyens à mobiliser. À l'absence de réseau suffisant, il a été très difficile de la transmettre aux services de secours.

M. Gaignon confirme que la vidéo a été faite mais qu'elle n'a pas pu être transmise. Il précise qu'à marée basse, il n'y a pas de réseau WIFI.

Mme Olivier confirme que malheureusement, le signal WIFI ne passe pas partout.

M. Harnois complète par le fait que la VHF ne passe pas à marée basse et qu'il n'y a ni réseau téléphonique, ni WIFI, et qu'il n'est donc pas possible de prévenir le CROSS en cas de problème. Cela ne redevient possible que lorsque l'on est sorti du port.

M. Fidelin confirme que le problème de couverture réseau est en partie réglé dans les terres mais c'est un sujet très difficile car les opérateurs font ce qu'ils veulent. Il mentionne que la fibre a réglé une partie des problèmes.

M. Gaignon demande si cela ne pose pas de problème de sécurité avec la proximité de la centrale.

M. Fidelin répond que les communes ont relayé ce problème aux opérateurs mais qu'ils n'ont pas réagi. Il indique qu'il va reprendre contact avec les directeurs régionaux.

7. Présentation des travaux de réaménagement et de mise en valeur du port

M. Lissilour présente le programme de travaux de réaménagement et de mise en valeur du port qui comprend notamment :

- L'élévation du mur submersible
- Le rechargement des enrochements
- La réalisation de nouveaux sanitaires
- L'aménagement de l'exutoire de la Diélette

M. Cossé mentionne qu'il est important d'étudier l'impact des travaux sur le fonctionnement de la porte abattante et demande si l'avant-port va être intégré dans l'étude de modélisation de l'agitation car il redoute qu'elle devienne plus importante.

M. Gautier confirme qu'il y aura une modélisation de la courantologie et de l'agitation sur l'ensemble du port, y compris dans l'avant-port, et que le but n'est pas d'améliorer une zone au détriment d'une autre zone.

M. Gaignon demande confirmation que le fonctionnement de la porte sera vérifié.

M. Gautier confirme qu'il y aura une vérification de la porte.

M. Fidelin demande s'il s'agira d'un mur plein.

M. Gautier répond que l'ouvrage devra avoir des ouvertures permettant le passage d'eau à certains niveaux de marée de manière à ne pas engendrer une courantologie trop élevée au niveau de la porte et du chenal d'entrée dans le bassin à flot.

M. Cossé met en avant la possible réverbération de l'agitation avec les caissons Jarlan.

M. Gautier répond que les caissons Jarlan ont été conçus pour absorber une partie de l'énergie de la houle mais qu'il subsiste quand même un effet de réverbération. La modélisation numérique est désormais plus fiable qu'il y a trente ans et elle permettra de vérifier ce point.

M. Cossé mentionne que les enrochements se sont érodés et ne font plus autant effet pour casser l'énergie des vagues qu'auparavant.

M. Lissilour répond que l'entretien des enrochements est indispensable.

MM Gaignon et Cossé indiquent que le regroupement du bureau du port et des sanitaires leur paraît pertinent.

M. Lissilour précise que les toilettes seraient mutualisés avec la gare maritime.

M. Normand demande si l'accès entre la gare maritime et le bureau du port sera complètement condamné.

M. Lissilour répond que cela sera étudié plus précisément ultérieurement. 2 solutions semblent possibles :

- Maintenir un cheminement piétons en traversant la partie sureté portuaire mais cela nécessite une autorisation de la Préfecture.
- Assurer la continuité via les passages existants en amont du bureau du port.

M. Leteissier précise qu'il doit être officiellement saisi de la demande par le gestionnaire du port et qu'à la suite de cette saisine, il prendra contact avec les services de la Préfecture pour organiser une évaluation de sûreté. Il mentionne qu'il n'y a, à priori, pas de contrainte réglementaire.

M. Normand que lorsque le bateau est à quai, la fermeture de l'accès au ponton devra être totalement hermétique de l'accès au ponton.

M. Viger met en avant le fait qu'il n'y ait pas de trottoir partout.

M. Gaignon confirme que des piétons et des poussettes sont régulièrement sur la route car il n'y a pas de rampe au niveau de la darse. Cela un génère un problème de sécurité car il n'y a pas de visibilité à cause de la végétation des parterres.

M. Yvard demande si la réalisation d'une rampe serait possible à la place du parterre.

Mme Olivier répond que la rampe sera étudiée mais qu'il existe aussi un cheminement piétons de l'autre côté de la route.

M. Harnois demande si la SNSM va rester dans la même zone.

Mme Olivier répond que la SNSM viendrait dans la salle de réunion actuelle.

M. Harnois demande que la SNSM soit associée aux études d'aménagement car elle a besoin de vestiaires femmes. Il mentionne qu'il n'y a pas besoin de douche handicapée au regard de l'activité de la SNSM.

M. Viger répond que cela constituera sans doute une contrainte réglementaire.

M. Gautier précise qu'il y a un accord entre le Département et l'Agglomération du Cotentin sur le principe de regroupement du bureau du port et des sanitaires mais que l'aménagement intérieur reste encore à travailler.

M. Taillebois donne l'exemple du projet de maison des plaisanciers à Granville dans lequel il y a un regroupement des sanitaires de la SNSM et des sanitaires plaisanciers, ce qui permet de réaliser des sanitaires PMR mutualisés.

M. Yvard regrette que le conseil portuaire ne soit jamais consulté en amont et ne participe pas aux réflexions.

M. Cossé rappelle que Mme Mahier s'est engagée à faire un point tous les 6 mois.

M. Fidelin assure qu'il y a une vraie volonté de concertation.

M. Gautier confirme que les modélisations seront présentées en conseil portuaire.

M. Cossé demande ce que deviendront les sanitaires actuels.

M. Lissilour répond que le bâtiment se trouve en partie sur la zone concédée et en partie en dehors de la concession.

M. Cossé propose de le démolir pour en faire un parking.

M. Viger pense qu'il ne faut pas le démolir car lorsque l'on démolit, on ne peut plus reconstruire par la suite.

M. Gautier indique qu'un nouvel usage est à trouver (gites, commerces,...)

Mme Olivier présente les réponses aux questions de l'enquête de satisfaction. Elle mentionne qu'il y a eu une bonne participation avec 212 réponses.

Les résultats confirment la pertinence d'un regroupement du bureau du port et des sanitaires.

Mme Olivier confirme que le bloc sanitaire Ouest sera conservé même après ce regroupement.

M. Cossé demande si l'option de la rénovation des sanitaires actuels a été étudiée.

M. Lissilour répond qu'elle n'a pas été étudiée dans le détail car cette option n'aurait pas été moins cher.

M. Cossé mentionne que la mousse à l'exutoire de la Diélette est un phénomène épisodique et qu'elle survient surtout lorsqu'il pleut.

M. Lissilour répond qu'un travail avec les services concernés de l'agglo est en cours. Des analyses seront réalisées au moment de la survenue de cette mousse.

M. Cossé précise que l'odeur accompagnant la survenue de la mousse ressemble fortement à des effluents d'une station d'épuration.

M. Lissilour indique de l'effet de cascade accentue la formation de la mousse. Il précise qu'il y a un projet de suppression de la cascade en enrochements et création d'une passe à poissons à bassins car il est obligatoire de maintenir la continuité écologique dans la Diélette.

M. Gaignon indique que si la passe est orientée vers la darse il y aura peut-être besoin d'un dragage plus régulier.

M. Yvard demande si l'ancien abri du canot SNSM va être sorti du domaine portuaire.

M. Lissilour répond positivement car la commune de Flamanville a la volonté de se le voir rétrocéder, comme tous les autres bâtiments au sud de la route.

M. Cossé demande ce qu'il adviendra de l'école de voile.

M. Gautier répond que l'école de voile restera dans le domaine portuaire mais qu'elle n'est pas dans le périmètre de la concession.

M. Cossé indique qu'elle nécessite des travaux de rénovation.

M. Gautier précise qu'il n'y a pas eu de mise à jour officielle des limites du domaine portuaire après l'extension du port de 1993 et que le Département a la volonté de régulariser la situation.

M. Cossé mentionne que les bornes des pontons ont besoin d'être changées.

M. Yvard mentionne également que le démantèlement du quai de commerce est une nécessité.

M. Cossé demande si tous les travaux seront réalisés dans un délai de 2 ans.

M. Taillebois affirme que tous les acteurs sont désireux de réaliser le programme le plus rapidement possible.

M. Yvard indique que la gestion du port par la SPL des ports n'est pas pour demain.

M. Gautier confirme que la reprise de la gestion du port par la SPL des ports ne se fera qu'après la réalisation des travaux car il n'est pas question de déséquilibrer les finances de la SPL.

M. Cossé demande si le protocole d'accord entre l'Agglomération du Cotentin, le Département et les communes a été signé.

M. Lissilour répond que Mme Castelein a signé le protocole et qu'il se trouve dans le circuit de signature des autres partenaires.

M. Gautier confirme qu'il y a un accord global sur le fond.

Aucune autre question n'étant soulevée, **M. Taillebois** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le 30 juillet 2025

Le président du conseil portuaire,

Yvan Taillebois